



Charte

pour le développement de l'arborisation en milieu bâti

Face aux défis du changement climatique, le développement d'une arborisation diversifiée en milieu bâti constitue un levier essentiel pour lutter contre les îlots de chaleur, améliorer la santé, la qualité de vie et renforcer la résilience des territoires et des écosystèmes.

Par la présente charte, les collectivités publiques, pépinières et associations professionnelles affirment leur volonté commune de développer un patrimoine arboré adapté aux conditions climatiques futures.

Engagements

L'ensemble des signataires s'engagent à :

- Collaborer dans un esprit d'innovation afin de disposer d'arbres et d'arbustes de qualité, sains et résilients répondant aux conditions particulières de plantation en milieu bâti.
- Promouvoir des essences diversifiées, favorables à la biodiversité et adaptées aux conditions climatiques actuelles et futures.
- Sensibiliser les acteurs publics et privés ainsi que la population à l'importance des arbres pour le climat, les paysages, la biodiversité, la santé et le bien-être.
- Favoriser des échanges transparents et constructifs dans le but de partager les connaissances et les bonnes pratiques.

Les collectivités publiques s'engagent par ailleurs à :

- Intégrer la résilience climatique et la diversité des essences dans les politiques de plantation et d'aménagement.
- Valoriser les filières locales d'approvisionnement en arbres et arbustes, en particulier issues de pépinières régionales.
- Choisir autant que possible des végétaux produits de manière à supporter les conditions particulières de développement en milieu bâti.
- Encourager, dans le cadre de leurs projets et de leurs règlements, l'utilisation de végétaux adaptés et diversifiés.

Les pépinières s'engagent également à :

- Développer une offre d'arbres et d'arbustes diversifiée, adaptée aux conditions climatiques régionales et aux conditions de plantation dans le milieu bâti.
Ces végétaux devront notamment disposer, lors de la plantation, d'un système racinaire sain et bien développé et d'une vigueur élevée. De plus, cette offre intégrera des essences adaptées au climat futur.
- Mettre en avant la provenance et les caractéristiques écologiques des végétaux proposés.
- Conseiller leurs clients sur un choix d'essences résilientes et susceptibles de soutenir les écosystèmes locaux.

Les associations professionnelles s'engagent aussi à :

- Encourager l'adhésion de leurs membres à la présente charte.
- Contribuer à la promotion de cette charte.

Signataires

Par leur signature, les collectivités publiques, pépinières et associations professionnelles s'engagent ensemble, dans un esprit de coopération et de responsabilité, à contribuer activement au développement de territoires arborés résilients et durables pour les générations futures.

Informations ou adhésion :
chartearborisation@regionmorges.ch